



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

54, RUE ANDRE LEBON
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tél. : 03 84 79 78 40
Fax : 03 84 79 78 43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 88/09

Objet

Convention entre la CCI du Jura et le Grand Dole sur le développement économique

Secrétaire de séance

Michel GAUTHIER

Rapporteur

Jean-Michel DAUBIGNEY

Conseil Communautaire
15 octobre 2009
Champvans- 20 heures

DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 97
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 80
Nombre de procurations : 8
Nombre de votants : 88
Date de la convocation : 28 septembre 2009
Date de publication : 28 octobre 2009

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : S. Boissard, JL. Bouchard, D. Bernardin, B. Guerrin, B. Chevaux supplée par D. Desgouille, E. Tavernier, P. Vuitton supplée par D. Guilhendou, L. Goron-Chaniet, B. Negrello, P. Bussière supplée par R. Roy, G. Fumey, T. Mader, D. Michaud, G. Michaud, P. Blanchet, P. Guibelin, JF. Louvrier, C. Di Caro, P. Monnet, A. Albertini, J. Chevriaux, M. Giniès, C. Gras, C. Arnoud, D. Barbagelata, G. Barbier, F. Barthoulot, R. Belalia, M. Borneck, C. Bourgeois République, G. Card, C. Chalon, MA Chalumeaux, JB Gagnoux, L. Gatinault, S. Laroche, R. Manière, I. Nouvellon, C. Parent, M. Perrin, J. Petit, J. Rosat, D. Sicquot-Bérodier, JC. Wambst, H. Prat, D. Chataignier, F. Macard supplée JL Croiserat, M. Rigoulet, F. Saudon, B. Javourez, L. Bougaud, J. Lombard, M. Huguenet, A. Chollat, J. Thurel, JM. Diètre, M. Gauthier, P. Jacquot supplée par N. Cornu, A. Courderot, P. Sautrey, D. Chevalier, B. Bonnard Ongenaed, F. Perchat, F. David, J. Hubert, JC Lambert supplée par G. Moniotte, C. François, B. Monamy, M. Perron, JM. Daubigney, J. Drouhain supplée par C. Hanrard, A. Jordan, D. Rauch, M. Richard, M. Hoffmann, R. Curly, JF Dumont, D. Ecartot, N. Abdelli, A. Alonzo

Délégués absents ayant donné procuration : P. Bouvret à R. Belalia, D. Clerc à C. Parent, C. Creuze à JC Wambst, P. Epinat à I. Nouvellon, P. Genestier à G. Card, A. Hamdaoui à M. Borneck, P. Nasom à L. Gatinault, G. Fernoux-Coutenet à J. Hubert

Délégués absents non suppléés et non représentés: T. Gauthray-Guyenet, P. Daubigney, C. Petiot, C. Combet, JP. Fichère, K. Mezerai, G. Marechal, G. Coutrot, G. Ginot

Par délibération du 28 juin 2007, la Communauté de Communes du Jura Dolois avait initié avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura un partenariat portant sur le développement économique du bassin dolois, par la mise en œuvre d'un poste partagé de développeur territorial.

Aujourd'hui, à l'occasion de l'arrivée d'un nouveau salarié pour ce poste, il est proposé de reconduire ce partenariat, sur les bases suivantes :

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole se positionne en tant que coordinateur et catalyseur des politiques de développement économique de son territoire.

La compétence « développement économique » s'articule autour de 4 pôles d'intervention principaux :

- Pôle innovation
- Pôle animation et veille territoriale,
- Pôle initiatives,
- Pôle emploi et insertion

La convention de partenariat, annexée à la présente, a pour objet d'organiser le fonctionnement du pôle « Animation et veille territoriale » dont la gestion est partagée par voie de convention à la

Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura, partenaire du développement économique de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Pour ce faire, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura procédera au recrutement d'un chargé de mission dont les missions seront les suivantes :

- Veille économique et territoriale : information statistique par le biais de réalisations d'enquêtes à la demande de la collectivité, tenue de bases de données, collecte et valorisation de l'information économique, rédaction de la « news économique » du Grand Dole (semestriel)...
- Foncier et immobilier à vocation économique : recensement de l'offre foncière et immobilière disponible dans le bassin dolois, accueil des entreprises / porteurs de projets, suivi de la mise en relation, rédaction de documents de promotion sur l'offre foncière et immobilière disponible dans le bassin dolois...
- Animation économique du bassin : animation du réseau local d'entreprise, anticipation des besoins ou des difficultés des entreprises du bassin et mobilisation du réseau pour palier à ces problématiques, participation à l'animation du Comité Technique Economique du bassin dolois, participation à l'organisation de la journée professionnelle du Salon INNOVIA 2009
- Promotion des actions du Grand Dole en matière économique

De manière transversale, le chargé de mission aura vocation à s'investir dans les différentes phases de mise en œuvre du Pôle INNOVIA : promotion, prospection d'entreprises, phases amont de commercialisation... dans le but de favoriser l'implantation d'entreprises et de renforcer l'appropriation du projet par les acteurs économiques du bassin dolois.

L'agent recruté sera un agent de la CCI du Jura. Environ 50% de son temps sera consacré à des missions effectués pour le compte du Grand Dole à la demande des élus, du directeur, du directeur du développement économique, en accord avec la CCI.

Le chargé de mission sera ainsi hébergé pour 50% de son temps à titre gratuit dans les locaux du CAN, afin de participer au guichet unique mis en œuvre par les différents partenaires.

Pour cette mission, qui court jusqu'au 12 octobre 2012, le Grand Dole s'acquittera chaque année d'une somme correspondant à la moitié de son salaire chargé, soit environ 21 000 € par an.

Ainsi,

VU la convention de partenariat établie par délibération 33/07 du 28 juin 2007 entre la Communauté de Communes du Jura Dolois et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura ;
VU la proposition de poursuivre de partenariat selon les termes établis dans le projet de convention annexé à la présente,

Le conseil de communauté, à l'unanimité :

- ANNULE la convention initiale établie le 28 juin 2007 entre la Communauté de Communes du Jura Dolois et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura ;
- DECIDE de poursuivre le partenariat sur la base d'une nouvelle convention ;
- VALIDE le projet de convention établi entre la CCI du Jura et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, tel qu'annexé à la présente ;
- AUTORISE le Président à signer tous documents à cet effet, et notamment la convention de partenariat

Fait à Dole,
Le 15 octobre 2009,
Le Président,